

REGLEMENT PARTICULIER RALLYE VHC



4° RALLYE VHC

Rallye de la Fougere



NATIONAL

**11.12 Avril
2015**

COEFFICIENT 4



4° RALLYE NATIONAL VHC DE LA FOUGERE

Règlement Particulier

4^{ème} Rallye National de la Fougère vhc2015 .coefficient 1

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.
 les rallyes français sont disputés conformément au code sportif international et ses annexes de la fédération internationale de l'automobile (FIA), au règlement de la fédération française du sport automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

LISTE DES ADRESSES

***Organisation et secrétariat**

Team Laurentus Autosport
 09 Picard 33112 St Laurent Medoc
 Tel:05 56 59 92 95 Fax: 05 56 59 96 47

***Permanence du rallye,verif administratives, road book,salle de presse et remise des prix.**

COSEC 33112 St Laurent Medoc
 Tel:06 07 57 17 23

***PC course et collège des sportifs**

Groupe scolaire 33112 St Laurent Medoc
 Tel:05 56 59 93 16

***Affichage officiel.**

Espace Coubertin 33112 St Laurent Médoc
 Au village partenaire sous la tente d'affichage.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès obtention du visa FFSA		
Ouverture des engagements	Lundi 23 Février 2015		
Clôture des engagements	Lundi 30 Mars 2015		
Parution du road book au cosec (plan à la dernière page)	Dimanche 5 Avril 2015. Vendredi 10 et samedi 11 Avril 2015		
Dates et heures des reconnaissances	Dimanche 5 Avril 2015	9h00 à 17h30	
	Vendredi 10 Avril	8h30 à 18h30	
	Samedi 11 Avril	7h00 à 10h00	
Vérifications administratives	Vendredi 10 Avril	14h00 à 18h00	Au Cosec de St Laurent Médoc
	Samedi 11 Avril	7h00 à 09h15	
Vérifications techniques	Vendredi 10 Avril	14h15 à 18h45	Garage Lopez de St Laurent
	Samedi 11 Avril	7h00 à 10h00	
Heure de mise en place du parc de départ	Vendredi 10 Avril	14h00 à 19h00	tente affichage face à la buvette
	Samedi 11 Avril	7h00 à 10h00	
1 ^{ère} réunion des commissaires sportifs	Samedi 11 Avril	09h00	Groupe scolaire
Publication des équipages admis au départ et ordre des départs de la 1 ^{ère} étape	Samedi 11 Avril	11h00	Tente affichage face à la buvette
Briefing des pilotes	Document distribué aux vérifications administratives avec émargement		Au cosec de St Laurent
Départ 1 ^{ère} étape	Samedi 11 Avril (1 ^{ère} voiture vhc)	13h34	Espace Coubertin
Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape et ordre des départs 2 ^{ème} étape	Samedi 11 Avril 30 minutes après le dernier concurrent		Tente affichage face à la buvette
Arrivée 1 ^{ère} étape	Samedi 11 Avril (1 ^{ère} voiture vhc)	18h41	Espace Coubertin
Départ 2 ^{ème} étape	Dimanche 12 Avril (1 ^{ère} voiture vhc)	7h30	Espace Coubertin
Publication des résultats provisoires	Dimanche 12 Avril 30 mn après le dernier concurrent		Tente affichage face à la buvette
Arrivée 2 ^{ème} étape et finale	Dimanche 12 Avril (1 ^{ère} voiture vhc)	12h39	Espace Coubertin
Vérifications finales	Dimanche 12 Avril (garage Lopez)		Garage Lopez
Remise des prix	Dimanche 12 Avril à l'entrée du parc fermé final. Sur le grand podium de départ.		

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Le Team Laurentus Autosport (organisateur technique) organise en collaboration avec l'ASA Circuit Mérignac (organisateur administratif) **Les 11 et 12 Avril 2015** un rallye dénommé :

4^{ème} RALLYE NATIONAL VHC DE LA FOUGERE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n : **32** en date du **21/01/2015**

Comité d'Organisation

Président du TEAM LAURENTUS AUTOSPORT :

Claude PINA

Chargé des relations avec la presse :

Jean Pierre RAYMOND

Secrétariat du Rallye,

TEAM LAURENTUS AUTOSPORT
09 PICARD 33112 ST LAURENT MEDOC

Portable : 06 07.57 17 23 Mme Pierrette PINA

Tel maison : 05.56.59.92.95 Fax : 05.56.59.96.47

Permanence du Rallye :

06.07.57.17.23 Mme PINA PIERRETTE
SALLE OMNISPORT (cosec) à ST LAURENT MEDOC
Du 10 au 12 Avril 2015 de 8H00 à 18H00

Organisateur technique

TEAM LAURENTUS AUTOSPORT

09 PICARD 33112 ST LAURENT MEDOC :

Plus d'information sur : <http://rallyedelafougere.free.fr> et rallyedelafougere@free.fr

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA	François Langlet	1559	0102
Président du collège	Gilles Guillier	2504	1507
Membre du collège	Annie Fourcade	15323	1006
Membre du collège	Marc Simondin	116535	1501
Directeur de course	Pascal Batte	28230	0805
Directeur de course adjoint	Joseph Lorre	10395	1202
Adjoints direction de course es Marcillan	Laurent Teillard	10182	1706
Adjoints direction de course es St Laurent	Jean Luc Roger	1030	1507
Adjoints direction de course es Medulienne	Josy Martin	75	1609
Adjoints direction course (-tricolore)	Philippe Daniel	50805	1004
Voiture tricolore	Jean michel Courjeau	128259	1004
Voiture damier	Carole Gomez	49254	1004
Directeur ES Marcillan	Christian Rainaud	6150	1101
Adjoints ES Marcillan	Danièle Mitrac	6151	1101
Directeur ES St Laurent / Bernos	Serge Freville	27121	0419
Adjoints ES St Laurent / Bernos	Françoise Freville	111134	0419
Directeur ES Médulienne	Patrick Orillac	14992	1004
Adjoints ES Médulienne	Françoise Bouchon	17644	1004
Médecin chef	Dr Christine Lespiaucq	46467	1602
Commissaire technique responsable	Alexandre Fourcade	28760	1006
Commissaire technique responsable Vhc	Jean Louis Bosc	14848	0814
Commissaire technique	Patrick Batard	146650	1013
Commissaire technique	Eric Gauthier	196863	1009
Commissaire technique	Guillaume Kruger	183231	1708
Commissaire technique	Serge Larquey	8454	1006
Commissaire technique	Bernard lafond	14448	1101
Commissaire technique	Robert Vincent	8796	1101
Relations concurrents responsable	Jean François Fourcade	8460	1006
Relations concurrents	Jean Luc Bavoix	14659	1101
Responsable des commissaires	Jean Pierre Porte	179208	1004
Relations presse	Jean Pierre Raymond	12215	1004
Relations presse	Philippe Quioc	230953	1006
Responsable classement	Monique Bougeois	132559	1004
Adjoint classement	Frederik Ducrocq	19399	1004
Juge de faits	Claude Deloubes	16424	1110

1.2P. ELIGIBILITE

Le 4^{ème} RALLYE VHC DE LA FOUGERE. compte pour

- *La coupe de France des rallyes VHC 2015 , Coefficient 1.
- *Le championnat du comité régional du sport automobile d'Aquitaine 2015
- *Le championnat du comité régional du sport automobile du Limousin 2015
- *Le challenge des commissaires du comité régional d'aquitaine 2015

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour:
Les vérifications administratives qui auront lieu au cosec (voir plan page 8) :

- * Le vendredi 10 Avril 2015 de 14h00 à 18h00
- * Le samedi 11 Avril 2015 de 7h00 à 9h15

Les vérifications techniques auront lieu au Garage RENAULT FAUSTINO LOPEZ (à St Laurent Médoc)

- *Le vendredi 10 Avril 2015 de 14h15 à 18h45
- *le samedi 11 Avril 2015 de 7h00 à 10h00

Les vérifications finales seront effectuées :

Adresse : garage Lopez 1rue La Garenne 33112 St Laurent Médoc
Taux Horaire de la main d'œuvre : 60,00€ TTC maximum.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **4^{ème} RALLYE NATIONAL VHC DE LA FOUGERE 2015** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée avec les droits d'engagements ainsi que le bulletin d'assistance, **avant le Lundi 30 Mars 2015 à minuit**

3.1.10P. Compte tenu de l'organisation simultanée du **8^{ème} rallye de la fougère** .

Le nombre des engagés pour les deux rallyes est fixé à 140 voitures maximum, (dont **20 VHC maximum**)
Les organisateurs se réservent le droit d'augmenter le nombres de VHC si le rallye moderne démarre pas au complet ou d'annuler le rallye si le nombre d'engagés cumulé était inférieur à 70.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- ✓ Avec la publicité facultative des organisateurs : **420 €**
- ✓ Sans la publicité facultative des organisateurs : **840 €**
- ✓ Pour tous les équipages complets **ASACM s'engageant avant le LUNDI 16 Mars 2015** cachet de la Poste faisant foi : **390 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. (Cheque à l'ordre de **TEAM LAURENTUS AUTOSPORT**) ainsi que les photos du pilote et copilote avec les nom et prénom et la photocopie de la 1ere page du PTH.

3.2P. EQUIPAGES

Un briefing écrit sera remis à chaque équipage lors des vérifications administratives

tous les concurrents ,pilotes ,copilotes et officiels d'un rallye devront être obligatoirement en possession de leur licence valable pour l'année en cours et de leur permis de conduire ou d'une pièce d'identité, tout au long du rallye.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Le rallye VHC partira avant le rallye moderne.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Equipements de sécurité en Rallyes VHC et Classic : rappel

A compter du 1er janvier 2015, le système de Retenue Frontale de Tête (RFT)/Hans sera obligatoire pour toutes les voitures de la période I et suivantes et pour toutes les voitures ouvertes (sauf Formule Ford jusqu'à la période I incluse). Les équipements associés (casques, harnais, sièges) devront être en adéquation avec cette disposition.

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA.1

Règles spécifiques aux Rallyes VHC : nouvelle classification par groupes

Les voitures admises à participer aux rallyes VHC (inscrits en Coupe de France VHC et autres) seront réparties dans les 8 groupes suivants : **Groupe 1** – T (Tourisme), **Groupe 2** – TC (Tourisme de Compétition), **Groupe 3** – GT (Grand Tourisme de série), **Groupe 4** – GTS (Grand Tourisme de Compétition), **Groupe 5** – GTP/HST/TSRC, **Groupe N VHC J1** (précision : la période J1 s'étend de 1982 à 1985), **Groupe A VHC J1**, **Groupe B VHC J1**.

Ces voitures devront obligatoirement posséder un Passeport Technique Historique (PTH) délivré par la FIA ou un PTH/National délivré par la FFSA. Seront également admises: les voitures du groupe Rallye Classic de compétition et celles de la période J1, en attente de PTH.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

*Un seul parc d'Assistance par étape sera mis en place

*L'assistance sera autorisée seulement dans le parc assistance du groupe scolaire avec emplacement réservé par le bulletin à renvoyer avec votre inscription.

*Chaque emplacement devra présenter un extincteur et une bâche par voiture de course et véhicule d'assistance et devra **emporter ses débris**, conformément à l'article 4.3.2.3.

Aucune circulation ne sera tolérée dans le parc d'assistance à part les voitures de courses durant le temps du rallye sous peine de pénalités.(des parkings sont à proximité pour tous les autres véhicules).

* L'accès du parc assistance ne se fera que par une seule entrée (suivre fléchage) .

*Le parc remorques situé à proximité du parc assistance sera clôturé (voir plan page 7).

*Toute vitesse excessive dans le parc d'assistance sera sanctionné d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. Identification des voitures

Conformément au règlement standard FFSA.

la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

a cet effet, chaque voiture devra être équipée a l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation(520x110)permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

l'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article5.4 du règlement standard des rallyes FFSA.

4.7P. CAMERA ET APPAREILS DE PRISES DE VUE

L'installation de camera et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du commissaire technique délégué ou du commissaire technique responsable.

De plus l'organisateur pourra se servir des prises de vues pour leurs usages sur leur demande.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 4^{ème} RALLYE DE LA FOUGERE VHC représente un parcours de **262,65 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de **122,600 km**.

L'heure officielle de l'épreuve sera celle de l'horloge parlante : **3699**.

Les épreuves spéciales sont :

Nom de la spéciale	kilométrage	N° es samedi	N° es dimanche
MEDULIENNE	11,7 km	- - / 3	6 / 9
MARCILLAN	12,4 km	1 / 4	7 / 10
ST LAURENT/BERNOS	9,4 km	2 / 5	8 / 11

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation FFSA et du respect du code de la route, sur route ouverte.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 par épreuve spéciale..

De nombreux contrôles seront effectués pendant et hors des périodes autorisées aux reconnaissances.

Toutes infractions constatées pendant les reconnaissances dans les zones 30 et les retours en sens inverse sur les spéciales pourront entraîner le refus de départ du rallye.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

* DIMANCHE 5 Avril 2015 de 9h00 à 17h30

* VENDREDI 10 Avril 2015 de 8h30 à 18h30

* SAMEDI 11 Avril 2015 de 7h00 à 10h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Tout concurrent **ayant abandonné ou** exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante ;
 - Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.
- Pour l'étape où l'abandon ou la pénalité d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :
- Pénalité de DIX heures.
 - Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs du rallye selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble jaune Rallye de la Fougère (sur leur combinaison blanche)
- Chef de poste : chasuble orange Rallye de la Fougère (sur leur combinaison blanche)
- Médiateurs sécurité : chasuble jaune Organisation Médiateurs Sécurité (dans les zones public)
- Relations concurrents : gilets beiges
- Officiels ES et Parcs : gilets orange .
-
- **7.5.17.1.P.** Chaque voiture de compétition devra transporter un triangle rouge réfléchissant qui, en cas d'arrêt de la voiture pendant une épreuve spéciale devra être placé par un membre de l'équipage dans un endroit visible à 50m au moins en amont de la voiture afin d'avertir les pilotes suivants. Ce triangle devra être mis en place même si la voiture arrêtée est hors de la route.
- l'absence de mise en place de ce triangle fera l'objet d'une amende de 100€.
-
- **7.5.1.7.2.P.** Chaque voiture de compétition aura à son bord une "croix rouge "et un signe "ok" vert(format A4)en plus de ceux inclus dans le road book (format A5).la présence d'une lampe de poche est également recommandée.

7.6P Parc Fermé

Le pointage en avance au **CH5C et CH11A** pour l'entrée en parc ferme n'est pas autorisé.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

et un classement à l'indice de performance.

Le vainqueur du rallye ne peut être qu'un concurrent disposant d'un véhicule avec PTH. Les véhicules "classic de compétition "n'apparaissent pas dans le classement général.

LE 10P. PRIX

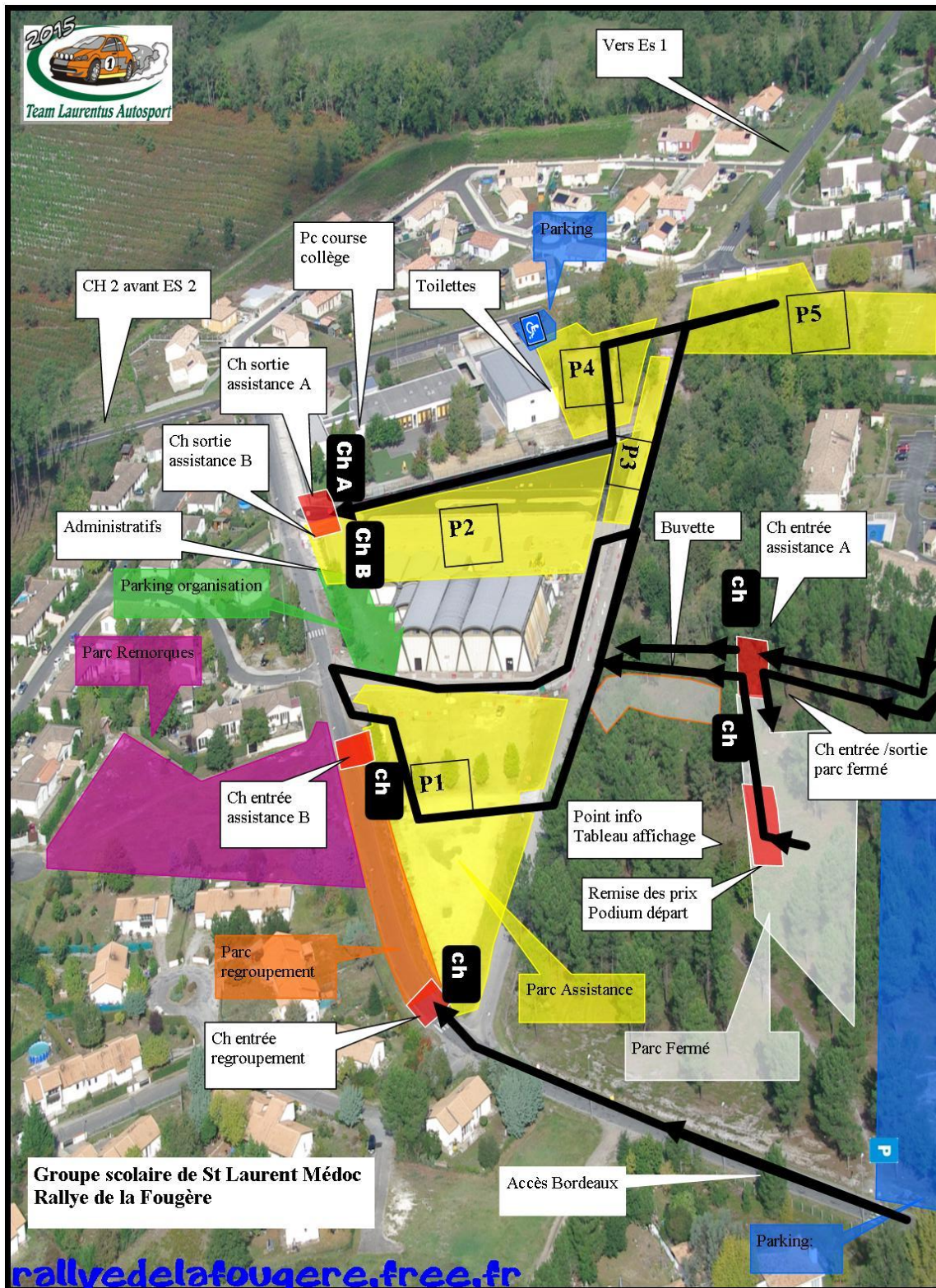
La remise des prix se déroulera le dimanche 12 Avril à l'arrivée du rallye sur le grand podium. Tous les concurrents seront récompensés en passant sur le podium en rentrant dans le parc fermé.

***Challenge Team Laurentus**

Un engagement offert au rallye de la fougère 2016 par tirage au sort du numéro de course ; sera remis au pilote de la voiture (présence obligatoire du pilote, un engagement en moderne et un en VHC)

PLAN ACCES RALLYE DE SAINT LAURENT MEDOC

Suivre les différents fléchages depuis la rentrée dans St Laurent Médoc.



4° RALLYE NATIONAL VHC DE LA FOUGERE